



Mypopie, hypermétropie, astigmatisme et même presbytie. « L'immense majorité des défauts visuels peut être corrigé par les lentilles de contact », souligne le Dr Florence Abry, ophtalmologiste à Epinal...

Voilà qui devrait satisfaire celles et ceux qui hésitent à basculer des lunettes vers les lentilles. Vous en faites partie ? Prenez rendez-vous avec votre ophtalmologiste. Il s'assurera que vous ne présentez pas de contre-indication.

Selon le Dr Abry, trois raisons principales motivent les patients qui souhaitent opter pour des lentilles. « Un, étant donné qu'il n'y a pas de monture, les lentilles de contact permettent d'élargir le champ de vision. Deux, elles offrent aussi davantage de liberté pour pratiquer une activité sportive, à l'exception bien-sûr des disciplines aquatiques. Trois, de nombreux porteurs de lunettes les plébiscitent pour des raisons d'esthétique et de discrétion ».

Toutes les lentilles ne se valent pas. L'ophtalmologiste prescrit la plus adaptée pour garantir aux porteurs une satisfaction optimale en termes de confort, de vision et de santé. Certaines disposent par exemple d'un filtre UV, un vrai plus en été comme en hiver.

Veiller à l'hygiène... Les ophtalmologistes insistent également sur le fait que le port de lentilles implique une hygiène sans faille. Avant toute manipulation des lentilles, il est primordial :

De se laver les mains à l'eau et au savon ;

Passer des lunettes... aux lentilles

Écrit par Destinationsante.com
Jeudi, 23 Mai 2013 11:43

De respecter la durée de port préconisée, ainsi que les précautions d'emploi qui figurent dans la notice ;

De rincer les lentilles en respectant les modalités précisées par le fabricant et en proscrivant toute utilisation d'eau courante, qu'elle soit du robinet ou en bouteille ;

De conserver les lentilles dans un étui régulièrement nettoyé, et renouvelé tous les trois mois.

Au-delà de ces recommandations... de bon sens, Florence Abry préconise de « programmer chaque année un rendez-vous avec son ophtalmologiste ».

Des patients motivés. Si la prescription de lentilles doit bien-sûr être faite par l'ophtalmologiste, il arrive toutefois souvent que le patient évoque d'abord le sujet avec son opticien. Comme nous le confirme Saba N., qui exerce à Nantes : « face à un client qui veut des lentilles, notre rôle est surtout de comprendre ses motivations. Qu'il s'agisse d'esthétique ou d'une raison liée à une pratique sportive. Cette discussion est pour nous un moyen efficace de bien cerner ses habitudes de vie, qu'il n'aurait peut-être pas abordées s'il avait été question de lunettes. Mais il doit consulter son ophtalmologiste avant de revenir nous voir ».

Écrit Par David Picot – Edité par Emmanuel Ducreuzet

Source : Interview du Dr Florence Abry, 13 février 2013 - Interview de M. Saba N (opticien), 14 mars 2013